REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

21/2026

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 02/04/26
Date d'affichage 02/04/26
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 18 / Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 8 avril à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

KUCHNA Joseph	DOUAILLAT Maurice Pierre	FERNANDEZ Maryline
BAUDASSÉ Joël	BERIOUX Emmanuelle	GUERRY Serge
GRIMARD Eliane	LABRUYÈRE Brigitte	DESFEMMES Didier
SCHERER Dominique	LOMBARD Alain	METENIER Patricia
WICHE Isabelle	BOIS Mikaël	M. BOISSAVY Mathieu
MONNOT Sylvain	BESSON Pascal	MARATRAT Charlotte

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme FORESTIER Brigitte a donné pouvoir à M. DOUAILLAT Maurice Pierre
Mme SELLAMI Faïza a donné pouvoir à M. BAUDASSÉ Joël
Mme MILLET Patricia a donné pouvoir à M. GUERRY Serge
M. MONNOT Franck a donné pouvoir à Mme MARATRAT Charlotte
Mme MOUBAMBA Stéphanie a donné pouvoir à M. BESSON Pascal

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 19H00.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 18 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Joël BAUDASSÉ est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2- Création d'1 poste de conseiller municipal délégué

Rapporteur / Joseph KUCHNA

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettant au Maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints ou à des membres du Conseil municipal ;

Vu la délibération n°13/2026 du 20 mars 2026 portant élection de M. Joseph KUCHNA au poste de Maire de la commune de Saint-Yorre ;

Vu la délibération n°14/2026 en date du 20 mars 2026, fixant le nombre d'Adjoints à 6 ;

Vu les arrêtés municipaux n°35 à 40/2026 en date du 26 mars 2026 relatifs aux délégations des 6 Adjoints au Maire ;

Considérant la nécessité de créer un poste de conseiller municipal délégué pour venir compléter l'exécutif communal, sur la délégation suivante : **"Dynamisme associatif et sportif"**, rattachée à la Commission n°1, pour la bonne marche des services municipaux, et permettre une parfaite continuité du service public ;

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20260410-DELIB21_26-

Considérant que le total des indemnités versées reste inférieur au plafond légal (enveloppe globale des Adjoints), permettant ainsi le financement d'une indemnité pour le poste de conseiller municipal délégué présentement créé ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTER** la création d'1 poste de conseiller délégué, qui sera désigné par M. le Maire, par voie d'arrêté municipal ;
- **FIXE** l'indemnité de fonction dudit conseiller délégué au même niveau que chacun des 6 Adjoints, à savoir à 18,32 % de l'indice 1027, soit 753,04 € bruts mensuels ;
- **CONSTATE** que le total des indemnités ainsi versées reste inférieur au plafond légal ;
- **PRECISE** que ce montant évoluera automatiquement avec la valeur du point d'indice de la Fonction Publique ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Vote **POUR** à la majorité
5 CONTRE (Opposition)

Tableau annexe des Indemnités de fonction
(Montants basés sur la valeur de l'indice brut 1027 au 1er janvier 2026)

Fonctions	Nombre de bénéficiaires	Taux (en % de l'indice 1027)	Montant brut mensuel individuel	Montant brut mensuel total
Maire	1	55,70 %	2 289,56 €	2 289,56 €
Adjoints	6	18,32 %	753,04 €	4 518,24 €
Conseiller délégué	1	18,32 %	753,04 €	753,04 €
TOTAL	8	-	-	**7 560,84 €**

Fait à Saint-Yorre, le 10 avril 2026,

Le Maire,

Joseph KUCHNA

MAIRIE DE SAINT-YORRE (Allier)

Le Secrétaire de séance,

Joël BAUDASSÉ

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2026
99_DE-003-210302642-20260410-DELIB21_26-